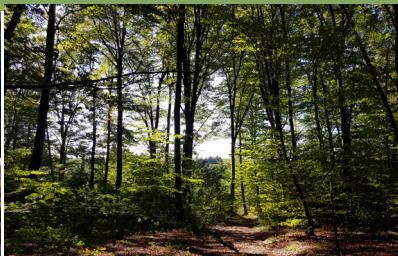


AGISSEZ ICI ET MAINTENANT CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE !

PARTICIPEZ CONCRÈTEMENT AU RENOUVELLEMENT
ET À LA GESTION DURABLE DE NOS FORÊTS,
EN DEVENANT MÉCÈNE DE PLANTONS POUR L'AVENIR



© France Douglas - Yoann Portejoie



BULLETIN DE SOUTIEN - ENTREPRISES

MES COORDONNÉES :

Entreprise : N° de SIRET :

Madame Monsieur : Agissant en qualité de :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal : Ville :

Email :@.....

Mon don pour l'année 2020 : €

RÉDUCTION FISCALE : Vous bénéficiez de la loi du 23 juillet 1987 amendée par la loi « Aillagon » du 1er août 2003, soit une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 60 % de la somme versée. Ce don est plafonné à 0,5% du chiffre d'affaires, pour un CA supérieur à 2 millions d'euros et à 20 000€ pour un CA inférieur à 2 millions d'euros. Plafond reportable sur les 5 années suivant le versement.

En nous retournant ce bulletin par mail, vous recevrez votre convention de mécénat.

UN GRAND MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ !



80, route d'Arcachon - 33610 CESTAS

www.plantonspurlavenir.fr



tneveu@plantonspurlavenir.fr - 06 82 81 48 75
contact@plantonspurlavenir.fr - 05 40 12 08 00